

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES UNIPERSONNELLE

RESTAURANT AFRO FAFA TCHEP

Capital social : 500 euros

Siège social : 2 Passage Prado

18/20 Boulevard Saint-Denis

75010 Paris

Rapport du Commissaire aux apports

Zacharie MIHINDOU
Commissaire aux apports
20, rue de l'Avenir
93800 Epinay sur Seine

Sommaire

I - Présentation de l'opération	4
1.1 - Présentation des parties	4
1.1.1 - Apporteur	4
1.1.2 - Société bénéficiaire de l'apport	4
1.2 - Motifs et buts de l'opération	4
II – Nature, évaluation et rémunération de l'apport	4
2.1 - Description du bien apporté	4
2.2 - Informations concernant la société bénéficiaire de l'apport	5
2.3 - Valeur de l'apport	5
2.4 - Modalité de l'opération	5
III - Diligences et appréciation sur la valeur de l'apport	5
3.1 - Diligences effectuées	5
IV - Conclusion	6

Mesdames, Messieurs, les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société en formation RESTAURANT AFRO FAFA TCHEP, en date du 06 mai 2026 dans le cadre de l'opération d'apport en nature de matériels électroménager (Congélateur Valberg) pour la réalisation du capital de la société RESTAURANT AFRO FAFA TCHEP, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 223-9 du Code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le contrat d'apport signé par l'apporteur et le représentant de la société bénéficiaire de l'apport en date du 06 mai 2026 Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée, et d'apprécier les avantages particuliers éventuels. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

Nous vous présentons nos constatations et conclusions selon le plan suivant

I - Présentation de l'opération et description des apports

II - La nature, l'évaluation et la rémunération des apports

III - Diligences et appréciation de la valeur des apports

IV - Conclusion

I - Présentation de l'opération

Il résulte du contrat d'apport signé entre les parties le 06/05/2026 les informations suivantes :

1.1 - Présentation des parties

Madame MBOUP Fatou, née le 30 octobre 1979 à Dakar (Sénégal), Nationalité Sénégalaise et demeurant au 5 rue Robert Lavergne BAT : C ETA : 8 ESC : ¾ APT : 12 ASNIERES SUR SEINE 92600

1.1.2 - Société bénéficiaire de l'apport

La société en formation RESTAURANT AFRO FAFA TCHEP au capital de 500 €, ayant pour siège social : 2 Passage Prado 18/20 Boulevard Saint-Denis 75010 Paris.

1.2 - Motifs et buts de l'opération

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'apport en capital de la société RESTAURANT AFRO FAFA TCHEP

II - Nature, évaluation et rémunération de l'apport

2.1 - Description des biens apportés

Madame MBOUP Fatou,

Née le 30 octobre 1979 à Dakar (Sénégal), Nationalité Sénégalaise et demeurant au 5 rue Robert Lavergne BAT : C ETA : 8 ESC : ¾ APT : 12 ASNIERES SUR SEINE 92600

Apporte :

- Un Congélateur Valberg

2.2 - Informations concernant la société bénéficiaire de l'apport

La société RESTAURANT AFRO FAFA TCHEP est une société par actions simplifiées au capital de 500 € divisé en 50 parts de 10 euro chacune.

La société a notamment pour objet :

La société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement, d'une manière générale

Restauration Africaine et toutes activités connexes et accessoires à l'objet précité.

2.3 - Valeur de l'apport

La valeur des apports réalisés :

Madame MBOUP Fatou

- Un Congélateur Valberg d'une valeur 500 €

TOTAL : 500 Euros

2.4 - Modalité de l'opération

La société RESTAURANT AFRO FAFA TCHEP aura la propriété et la jouissance de l'apport effectué à compter de l'immatriculation la société au RCS.

III - Diligences et appréciation sur la valeur de l'apport

3.1 - Diligences effectuées

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires conformément aux normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier l'origine des apports.
- Contrôler la réalité des apports.
- Analyser la méthode de valorisation des apports.
- Analyser et valider l'équité de la rémunération de l'apport.

4 - Conclusion

- Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 500 € pour le Congélateur Valberg apporté par Madame MBOUP Fatou. N'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur de l'apport en nature constituant le capital social de la société RESTAURANT AFRO FAFA TCHEP.

Fait à Paris
Le 06 mai 2026

MIHINDOU Zacharie

Commissaire aux apports



MIHINDOU Zacharie
10 rue Lounes Matoub
93380 PIERREFITTE SUR SEINE
Siret : 509 683 439 00012 APE : 6920Z
Expertise comptable / Commissariat aux comptes